

## Contribution de l'ADEQVAAR (Association pour la Défense de l'Environnement et la Qualité de la Vie à Ancely et Arènes Romaines) à l'enquête publique sur le PPBE de Toulouse Métropole.

Le document proposé à l'enquête ne rend pas compte des multi-expositions auxquelles sont soumis certains quartiers de Toulouse tels que le quartier des arènes romaines. En effet, ce quartier est encerclé par des voies rapides (A621, D901, A624 et A620, cf. le plan ci-contre) et il en résulte un bruit de fond très significatif, par exemples :  $L_p = 47$  dB(A) à 15h au centre du parc de La Flambelle (l'un des endroits les plus silencieux du quartier),  $L_p = 50$  dB(A) à 0h à la station de Tram Ancely ou  $L_d 63$  dB(A) dans la partie la plus proche de la D901 des résidences situées le long du chemin de la Flambère (cette voie est extrêmement bruyante, étant encaissée dans la vallée du Touch et peut être du fait de son revêtement).

De plus, ce document ne considère que des niveaux sonores moyens et donc efface les pics de bruits auxquels les habitants sont extrêmement sensibles en ce qu'ils les dérangent.

De ce point de vue, ce quartier a à souffrir :

- de la gêne sonore de l'aéroport, le quartier étant en limite de zone III ; nous partageons totalement les réserves formulées par le Collectif Contre les Nuisances Aériennes de l'Agglomération Toulousaine ;
- des trams T1 et T2, dont la qualité acoustique se détériore d'année en année (jusqu'à 80 dB(A) à 10 m des voies au débouché de la rue de Purpan) ;
- des hélicoptères de l'hélistation de l'hôpital Purpan, dont les nuisances font l'objet d'un déni ; du fait du survol des habitations à basse altitude, on enregistre régulièrement, par exemple rue de Cauterets, un niveau sonore  $L_p$  au-delà de 80 dB(A).

De ce fait, nous contestons le choix de Acoucité pour porter l'observatoire de l'environnement sonore de TM ; Bruitparif est reconnu comme le seul bureau équipé des dispositifs permettant de prendre en compte correctement le bruit des avions.

Notons qu'il est regrettable que :

- la Carte de bruit de l'agglomération toulousaine [http://www.toulouse-metropole.frjsp/fiche\\_pagelibre.jsp?CODE=42823348&LANGUE=0&RH=GARONNE&RF=1232995109775](http://www.toulouse-metropole.frjsp/fiche_pagelibre.jsp?CODE=42823348&LANGUE=0&RH=GARONNE&RF=1232995109775) soit non accessibles (au 12 janv 2017)
- la carte des bâtiments exposés à des niveaux sonores excessifs (annexe 3) soit inexploitable.



Le 12 janvier 2017